

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 36, 40, 41 et 85 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Bethléem 2000

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les
pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du
peuple palestinien et des autres Arabes des territoires
occupés**

**Lettres identiques datées du 2 octobre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à ma lettre datée du 29 septembre 2000, je suis au regret de vous informer qu'Israël, la puissance occupante, a poursuivi sa campagne contre le peuple palestinien, massacrant et blessant un grand nombre de civils palestiniens et causant d'importantes destructions de biens. En date d'hier, 1er octobre 2000, et depuis la tristement célèbre visite effectuée par M. Ariel Sharon à Al-Haram Al-Charif, les forces de sécurité israéliennes ont tué 28 Palestiniens, dont une majorité de civils et plusieurs enfants âgés de moins de 16 ans (les noms des martyrs figurent sur la liste jointe en annexe à la présente lettre). Au cours de cette période, les forces de sécurité israéliennes ont en outre blessé au moins 800 Palestiniens, dont beaucoup se trouvent dans un état grave.

Au cours de cette campagne, les forces de sécurité israéliennes ont fait usage d'une pléthore d'armes meurtrières. Israël a déployé des tireurs d'élite et utilisé des munitions à grande vitesse ainsi que des missiles antichars, des roquettes, des grenades et même des hélicoptères de combat. Des chars israéliens ont fait mouvement en direction de plusieurs villes palestiniennes et de certains postes de police palestiniens. Dans certains cas précis, le 1er octobre 2000 et, dans une moindre mesure, le 30 septembre 2000, quelques policiers palestiniens, atterrés par la violence des attaques israéliennes contre des civils palestiniens, ont fait usage de leurs armes individuelles lors d'échanges de coups de feu avec les forces israéliennes. En consé-

quence, il y a eu également plusieurs morts parmi les membres de la police palestinienne.

Depuis le jeudi 28 septembre 2000, Israël, la puissance occupante, a commis une agression contre Al-Haram Al-Charif, troisième lieu saint de l'islam, et employé une force meurtrière excessive, essentiellement contre des civils palestiniens qui protestaient contre l'agression israélienne et d'autres mesures répressives. Dans de nombreux cas, les soldats de la puissance occupante ont tué intentionnellement, y compris dans le cas de l'assassinat largement médiatisé d'un garçon de 12 ans, Mohammed Jamal Al-Durra, de même qu'ils ont intentionnellement causé d'immenses souffrances et de graves blessures à de nombreux autres Palestiniens.

Tous les actes susmentionnés constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, qui s'applique à l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967. À cet égard, nous estimons que plusieurs soldats israéliens ont commis des crimes de guerre et qu'ils devront en répondre.

Nous estimons qu'une responsabilité indéniable incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de mettre un terme aux mesures illégales prises par Israël, la puissance occupante, et d'assurer le respect de la quatrième Convention de Genève ainsi que la sécurité et la protection des civils palestiniens. Il importe également que le Conseil de sécurité intervienne pour tenter de sauver le processus de paix au Moyen-Orient et raviver, si faire se peut, les efforts visant à aboutir à un règlement pacifique entre les parties. Pour l'heure, il importe, d'assurer sans plus attendre le retrait des forces de sécurité israéliennes d'Al-Haram Al-Sharif et des abords des villes et villages palestiniens, ainsi que d'enquêter sur les événements survenus au cours de ces derniers jours.

Compte tenu de ce qui précède, nous appelons la communauté internationale à se prononcer, et nous appelons expressément le Conseil de sécurité à se réunir immédiatement pour examiner la situation dans Jérusalem-Est occupée, ainsi que pour prendre les mesures qui s'imposent à cet égard, le Conseil de sécurité étant tenu de s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été conférée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 40, 41 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 2 octobre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Liste des martyrs assassinés par les forces de sécurité israéliennes
dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem
(du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2000)**

Vendredi 29 septembre

1. Bilal Afana
2. Mohammed Hussein Farah
3. Yehia Faraj (17 ans)
4. Ousama Jedah
5. Haitham Owaida

Samedi 30 septembre

1. Khalid Adli Al-Bazian (16 ans)
2. Nizzar Mahmoud Eidah (16 ans)
3. Zakharia Al-Kilanni
4. Mohammed Tawfik Al-Kalaq
5. Amjad Outhman Mesaeid
6. Mahmoud Anbara
7. Imad Esha
8. Mohammed Abdel Razik
9. Bassam Al-Balbeesi
10. Mohammed Jamal Al-Durra (12 ans)
11. Nabil Mohammed Al-Atla
12. Zeidan Al-Shamali
13. Maher Rajab Ubeid

Dimanche 1er octobre

1. Jihad Mahmoud Al-Alol (atteint par balle le vendredi 29 septembre)
 2. Mohammad Ahmed Al-Hamas
 3. Eyad Ahmad Al-Kashashi
 4. Mustafa Hilmi Ramadan
 5. Hussam Naiem Bakheet
 6. Samer Sameer Tabajah (10 ans)
 7. Imad Abdelrahman Al-Anati
 8. Salah Al-Fekhi
 9. Mohammed Nabil Hamada
 10. Hamad Jabr Radi (10 ans)
-